

DELIBERATION n° 01/ICPF/25

du 27 janvier 2025

Adoptant l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) de l'Institut du cancer de Polynésie française pour l'exercice 2025

Le conseil d'administration de l'établissement public « Institut du cancer de Polynésie française - Tahiarua Onohi Mihinoa a Tati, dit Tiurai »,

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la délibération n° 95-205/AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;
- Vu la délibération n° 2024-114 APF du 12 décembre 2024 relative au budget général de la Polynésie française pour l'année 2025 ;
- Vu l'arrêté n° 1291/CM du 13 juillet 2021 modifié portant création et organisation de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé « Institut du cancer de Polynésie française - Tahiarua Onohi Mihinoa a Tati, dit Tiurai » ;
- Vu l'arrêté n° 580/CM du 5 juillet 1993 modifié, relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics ;
- Vu l'arrêté n°626 / CM du 13 avril 2023 portant nomination de Madame Teanini Tematahotoa en qualité de directrice de l'établissement public industriel et commercial dénommé « Institut du cancer de Polynésie française – Tahiarua Onohi Mihinoa a Tati, dit Tiurai » ;

En ayant délibéré en sa séance du 27 janvier 2025 ;

ADOPTE

Article 1er : L'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour l'exercice 2025 est arrêté à la fois en dépenses et en recettes à la somme de huit cent cinquante-neuf millions trois cent quarante-deux mille trois cent quatre-vingt-dix-sept francs (859.342.397 F CFP) et se décompose comme suit :

	Section I FONCTIONNEMENT	Section II INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES (en F CFP)	608.342.397 F	251.000.000 F	859.342.397 F
DÉPENSES (en F CFP)	593.184.448 F	266.157.949 F	859.342.397 F
RÉSULTAT	15.157.949 F	- 15.157.949 F	0 F

Article 2 : La Directrice de l'Institut du cancer de Polynésie française et l'Agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Un 1^{er} administrateur



Un 2^{ème} administrateur



ICPF - Etat prévisionnel des recettes et des dépenses 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP	INTITULE DES DEPENSES	EPRD 2025
60	ACHAT ET VARIATION DE STOCKS	36 480 000
61	ACHAT DE SOUS TRAITANCE ET SERVICES EXTERIEURS	12 180 000
62	AUTRE SERVICES EXTERIEURS	254 390 000
63	IMPOTS ET VERSEMENTS ASSIMILES	970 000
64	CHARGES DE PERSONNEL	270 194 448
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	12 000 000
66	CHARGES FINANCIERES	-
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	6 000 000
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	970 000

CHAP	INTITULE DES RECETTES	EPRD 2025
70	VENTE DE MARCHANDISES ET PRESTATIONS	12 000 000
74	SUBVENTION D EXPLOITATION	580 000 000
75	DIVERS AUTRES PRODUITS	8 021 961
76	PRODUITS FINANCIERS	-
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 320 436
78	REPRISES SUR AMORT; ET PROVISIONS	

TOTAL DEPENSES FCT

593 184 448

TOTAL RECETTES FCT

608 342 397

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP	INTITULE DES DEPENSES	EPRD 2025
139	SUBV. D'INVEST. INSCRITE AU CPT DE RESULTAT	8 320 436
20	IMMOBILISATION INCORPORELLES	400 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	257 437 513
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES	-

CHAP	INTITULE DES RECETTES	EPRD 2025
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	245 000 000
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	6 000 000

TOTAL DEPENSES INVT

266 157 949

TOTAL RECETTES INVT

251 000 000

TOTAL DEPENSES

859 342 397

TOTAL RECETTES

859 342 397